



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Augmentation de la durée de formation des infirmières

Question écrite n° 1748

Texte de la question

Mme Karen Erodi attire l'attention de M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la nécessité d'allonger la formation des infirmiers et des infirmières de trois à quatre ans. Dans un contexte de besoin croissant en matière de professionnels de santé, la formation infirmière actuelle en France, bien que dense, ne permet plus de préparer suffisamment les infirmières aux exigences actuelles de la profession, notamment dans l'accompagnement des personnes âgées, des patients chroniques et la prise en compte de la santé mentale dans les soins. Si d'autres pays européens ont déjà allongé leur formation, la France doit adapter la sienne pour permettre aux infirmières d'acquérir les compétences nécessaires pour traiter les patients, en particulier si les prérogatives des infirmiers et infirmières étaient amenées à évoluer. Par ailleurs, l'intensité des trois années actuelles de formation est un facteur important de décrochage chez les étudiants infirmiers, contribuant à une crise des vocations. Selon les résultats d'une enquête du CEFIEC, seulement 61 % d'étudiants entrés en 2019 ont obtenu leur diplôme d'infirmier en 2022. L'extension du temps de formation doit également être mise en cohérence avec la promotion des Instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) au sein du secondaire et le développement de passerelles entre les filières. Alors qu'uniquement 48,64 % des infirmières souhaitent continuer à exercer leur métier dans les 5 ans et que le nombre d'infirmiers est tombé à 99 000 à l'issue de la covid-19, Mme la députée insiste sur l'urgence de revaloriser la formation des infirmiers pour rendre ce métier attractif auprès des jeunes. L'augmentation du temps de formation devra néanmoins s'accompagner de mesures claires pour améliorer les conditions de travail des infirmiers et infirmières, telles que la revalorisation des actes infirmiers ; une meilleure prise en compte de l'indemnité kilométrique pour les interventions à domicile et une reconnaissance renforcée de la pénibilité du métier. À ce titre, Mme la députée restera attentive au contenu d'une potentielle future loi « infirmière, infirmiers », qui serait proposée par Michel Barnier, notamment sur les mesures de revalorisation salariale de la profession. En conséquence, elle lui demande s'il compte agir pour étendre le temps de formation des infirmiers et des infirmières de trois à quatre ans.

Données clés

Auteur : [Mme Karen Erodi](#)

Circonscription : Tarn (2^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1748

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 novembre 2024](#), page 5802